

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 6 FEVRIER 2020

(Annexe au Registre des Délibérations)

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal,

PROCEDE à la nomination de monsieur THEVENOT secrétaire de l'Assemblée, pris parmi ses membres en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

POUR : **28 Majorité Municipale**

ABSTENTION : **9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur »,
2 Groupe « Vert et Ouvert »,
M. Drine**

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2020

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 janvier 2020.

POUR : **28 Majorité Municipale**

ABSTENTION : **9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur »,
2 Groupe « Vert et Ouvert »,
M. Drine**

DELIBERATION N°2020-02-01**BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DES RESULTATS 2019**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la reprise anticipée des résultats 2019 du budget principal de la Ville, établis comme suit, restes à réaliser inclus :

	Résultat de clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2019	Restes à réaliser 2019	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Fonctionnement	3 269 743,08 €	-60 293,48 €	1 868 226,55 €		5 077 676,15 €
Investissement	-3 333 837,57 €		-8 352 911,22 €	11 441 737,13 €	-245 011,66 €
TOTAL	-64 094,49 €	-60 293,48 €	-6 484 684,67 €	11 441 737,13 €	4 832 664,49 €

CONSTATE que le compte administratif prévisionnel fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	5.077.676,15 €
- un déficit d'investissement de :	11.686.748,79 €
- un solde de restes à réaliser excédentaire de :	11.441.737,13 €
- soit un besoin de financement en investissement de :	245.011,66 €

DECIDE d'affecter ces résultats comme suit :

- déficit antérieur reporté de la section d'investissement (001) :	11.686.748,79 €
- excédents de fonctionnement capitalisés (1068) :	2.245.011,66 €
- excédent antérieur reporté de la section de fonctionnement (002) :	2.832.664,49 €

PRECISE que l'affectation définitive des résultats 2019 sera déterminée dès que la Ville aura connaissance du compte de gestion établi par le comptable public.

POUR : **29 Majorité Municipale**

CONTRE : **9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur »,
2 Groupe « Vert et Ouvert »,
M. Drine**

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2020-02-02**BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE ces montants prévisionnels et VOTE le budget primitif 2020 du budget principal de la Ville par chapitres, budget équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent	Propositions nouvelles	Voté	TOTAL
011	Charges à caractère général	19 317 301,00	19 144 181,00	19 144 181,00	19 144 181,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	51 110 018,00	51 110 018,00	51 110 018,00	51 110 018,00
65	Autres charges de gestion courante	15 160 204,32	14 983 593,00	14 983 593,00	14 983 593,00
Total des dépenses de gestion courante		85 587 523,32	85 237 792,00	85 237 792,00	85 237 792,00
66	Charges financières	1 647 289,12	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
67	Charges exceptionnelles	477 974,00	287 950,00	287 950,00	287 950,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		87 712 786,44	87 025 742,00	87 025 742,00	87 025 742,00

023	Virement à la section d'investissement	824 311,13	1 023 406,49	1 023 406,49	1 023 406,49
042	Opérations d'ordre entre sections	14 583 899,03	15 750 000,00	15 750 000,00	15 750 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		15 408 210,16	16 773 406,49	16 773 406,49	16 773 406,49

TOTAL		103 120 996,60	103 799 148,49	103 799 148,49	103 799 148,49
--------------	--	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

Recettes de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent	Propositions nouvelles	Voté	TOTAL
70	Produits des services, du domaine et ventes	7 322 765,00	7 486 105,00	7 486 105,00	7 486 105,00
73	Impôts et taxes	66 770 963,00	67 409 987,00	67 409 987,00	67 409 987,00
74	Dotations et participations	23 234 555,00	23 324 322,00	23 324 322,00	23 324 322,00
75	Autres produits de gestion courante	758 210,00	872 255,00	872 255,00	872 255,00
013	Atténuations de charges	620 000,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00
Total des recettes de gestion courante		98 706 493,00	99 792 669,00	99 792 669,00	99 792 669,00
76	Produits financiers	1 400,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00
77	Produits exceptionnels	178 334,00	145 750,00	145 750,00	145 750,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	423 390,00	424 735,00	424 735,00	424 735,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		99 309 617,00	100 364 554,00	100 364 554,00	100 364 554,00

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	601 930,00	601 930,00	601 930,00	601 930,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		601 930,00	601 930,00	601 930,00	601 930,00

002	Résultat de fonctionnement reporté	3 209 449,60	2 832 664,49	2 832 664,49	2 832 664,49
-----	------------------------------------	--------------	--------------	--------------	---------------------

TOTAL		103 120 996,60	103 799 148,49	103 799 148,49	103 799 148,49
--------------	--	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

Dépenses d'investissement :

Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Voté	TOTAL (=RAR + Voté)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	902 726,51		789 460,00	789 460,00	789 460,00
204	Subventions d'équipement versées	671 088,66		719 018,00	719 018,00	719 018,00
21	Immobilisations corporelles	20 574 862,08	506 036,09	14 009 732,00	14 515 768,09	14 515 768,09
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement	31 690 858,43		39 521 630,00	39 521 630,00	39 521 630,00
Total des dépenses d'équipement		54 109 535,68	506 036,09	55 039 840,00	55 545 876,09	55 545 876,09
10	Dotations, fonds divers et réserves	154 550,00				
13	Subventions d'investissement	11 954,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	11 221 231,00		8 500 000,00	8 500 000,00	8 500 000,00
26	Participations, créances rattachées	200 000,00				
27	Autres immobilisations financières	100 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
Total des dépenses financières		11 687 735,00		8 710 000,00	8 710 000,00	8 710 000,00
45X-1	Total des opérations pr cpte de tiers	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		65 897 270,68	506 036,09	63 849 840,00	64 355 876,09	64 355 876,09

040	Opérations d'ordre entre sections	601 930,00		601 930,00	601 930,00	601 930,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		601 930,00		601 930,00	601 930,00	601 930,00

001	Résultat d'investissement reporté	3 333 837,57		11 686 748,79	11 686 748,79	11 686 748,79
TOTAL		69 833 038,25	506 036,09	76 138 518,79	76 644 554,88	76 644 554,88

Recettes d'investissement :

Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Voté	TOTAL (=RAR + Voté)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	11 695 491,43	447 773,22	8 357 850,00	8 805 623,22	8 805 623,22
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	19 740 067,66	8 000 000,00	24 308 525,51	32 308 525,51	32 308 525,51
Total des recettes d'équipement		31 435 559,09	8 447 773,22	32 666 375,51	41 114 148,73	41 114 148,73
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	5 800 000,00		6 200 000,00	6 200 000,00	6 200 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	60 498,00		2 245 011,66	2 245 011,66	2 245 011,66
138	Autres subventions d'invnt non transférables	48 000,00		48 000,00	48 000,00	48 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	25 000,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
27	Autres immobilisations financières	100 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	16 855 771,00	3 500 000,00	6 438 988,00	9 938 988,00	9 938 988,00
Total des recettes financières		22 889 269,00	3 500 000,00	15 156 999,66	18 656 999,66	18 656 999,66
45X-	Total des opérations pour le cpte de tiers	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		54 424 828,09	11 947 773,22	47 923 375,17	59 871 148,39	59 871 148,39

021	Virement de la section de fonctionnement	824 311,13		1 023 406,49	1 023 406,49	1 023 406,49
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	14 583 899,03		15 750 000,00	15 750 000,00	15 750 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		15 508 210,16		16 773 406,49	16 773 406,49	16 773 406,49

TOTAL		69 833 038,25	11 947 773,22	64 696 781,66	76 644 554,88	76 644 554,88
--------------	--	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

APPROUVE les crédits affectés aux opérations budgétaires suivantes :

Opération 2017-001 Aménagement et cadre de vie : **3.075.000 euros**

Opération 2017-002 Sport et culture : **7.538.000 euros**

Opération 2017-003 Développement urbain : **170.000 euros**

Opération 2017-004 Vie scolaire, périscolaire et petite enfance : **28.738.630 euros**

POUR : **29 Majorité Municipale**

CONTRE : **9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur »,
2 Groupe « Vert et Ouvert »,
M. Drine**

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2020-02-03**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2020**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les taux d'imposition pour 2020, comme suit :

- taxe d'habitation : **26,90%**
- taxe foncière sur les propriétés bâties : **22,88 %**
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : **54,28 %**

POUR : **29 Majorité Municipale, 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur »**

ABSTENTION : **2 Groupe « Vert et Ouvert »,
M. Drine**

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2020-02-04**BUDGET ANNEXE DU "DEUX PIECES CUISINE" - BUDGET PRIMITIF 2020**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les montants prévisionnels et de voter le budget primitif 2020 du budget annexe du "Deux Pièces Cuisine ainsi qu'il suit :

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé	BP 2019	Propositions BP 2020
011	Charges à caractère général	199 909,06 €	213 600,00 €
012	Charges de personnel	520 460,32 €	469 060,00€
65	Charges diverses de gestion courante	10,62 €	10,00 €
042	Dotations aux amortissements	520,00 €	9 382,00€
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		720 900,00 €	692 052,00 €

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé	BP 2019	Propositions BP 2020
70	Recettes propres au service relatives aux activités	52 300,00 €	26 552,00 €
74	Subventions diverses	650 400,00 €	640 700,00 €
77	Autres recettes propres (bar, distributeur, droits de suite)	18 200,00 €	24 800,00 €
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		720 900,00 €	692 052,00 €

La section d'exploitation s'équilibre par une subvention versée par le budget principal et estimée à 500.000 euros pour l'exercice 2020.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2019	Propositions BP 2020
21	Immobilisations corporelles	264 564,00 €	203 400,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		264 564,00 €	203 400,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2019	Propositions BP 2020
10	Dotations	520,00 €	9 382,00 €
13	Subventions d'investissement	264 044,00 €	179 018,00 €
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	15 000,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		264 564,00 €	203 400,00 €

La section d'investissement s'équilibre par une subvention d'équilibre de la Ville estimée à 134.018 euros pour l'exercice 2020.

POUR : **29 Majorité Municipale**

CONTRE : **9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur »,
2 Groupe « Vert et Ouvert »,
M. Drine**

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2020-02-05**OCTROI D'UNE GARANTIE A PREMIERE DEMANDE AUX CREANCIERS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE POUR L'ANNEE 2020**

Le Conseil Municipal,

DECIDE que la garantie de la Ville du Blanc-Mesnil est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale :

- le montant maximal de la garantie pouvant être consenti pour l'année 2020 est égal au montant maximal des emprunts que la Ville du Blanc-Mesnil est autorisée à souscrire pendant l'année 2020, le cas échéant augmenté du montant des crédits du Membre cédés sur le marché secondaire par un tiers prêteur à l'Agence France Locale ;
- la durée maximale de la garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenu par la Ville du Blanc-Mesnil pendant l'année 2020 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours ;
- la garantie peut être appelée par chaque bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs bénéficiaires ou par la Société Territoriale ;
- si la garantie est appelée, la Ville du Blanc-Mesnil s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
- le nombre de garanties octroyées par l'assemblée délibérante au titre de l'année 2020 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale auquel vient s'ajouter les prêts du membre éventuellement cédés à l'Agence France Locale par un tiers prêteur, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement.

AUTORISE, pendant l'année 2020, monsieur le Maire ou son représentant à signer le ou les engagements de garantie pris par la Ville du Blanc-Mesnil, dans les conditions définies ci-dessus.

POUR : **29 Majorité Municipale**
 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur »,

CONTRE : **2 Groupe « Vert et Ouvert »,**
 M. Drine

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2020-02-06**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION LE PLIE DU BLANC-MESNIL - ANNEE 2020**

Le Conseil Municipal,

Sans que Mme Rahnia HAMA, M. Abibou KAMATE, Mme Corinne PEPE et M. Emile RUBIO et M. Antonio DI CIACCO, ne prennent part au vote,

ATTRIBUE à l'association « le PLIE du Blanc-Mesnil » une subvention de fonctionnement de 176 625 euros incluant l'aide de 58 864 euros attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2019 ;

AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention correspondante ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

UNANIMITE

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2020-02-07**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION MISSION INTERCOMMUNALE BOBIGNY – DRANCY - LE BLANC-MESNIL - REUNIES POUR L'EMPLOI (MIRE) - ANNEE 2020**

Le Conseil Municipal,

Sans que M. Jean-Philippe RANQUET et Mme Rahnia HAMA ne prennent part au vote

ATTRIBUE une subvention de 120 000 € à l'association Mission Intercommunale Bobigny – Drancy – Le Blanc-Mesnil – Réunies pour l'Emploi (MIRE) au titre de l'année 2019 ;

AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention correspondante ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

UNANIMITE

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2020-02-08**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES – ANNEE 2020 – CONVENTIONS ANNUELLES**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE de nouvelles conventions annuelles entre la Ville et les associations BMS Hockey, BMS Judo et BMS Natation,

AUTORISE le Maire à signer les conventions,

ATTRIBUE une subvention de 24 000 € à l'association Blanc-Mesnil Sport Hockey,

ATTRIBUE une subvention de 25 600 € à l'association Blanc-Mesnil Sport Judo,

ATTRIBUE une subvention de 20 000 € à l'association Blanc-Mesnil Sport Natation,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

POUR : **29 Majorité Municipale**
 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur »,

CONTRE : **2 Groupe « Vert et Ouvert »,**
 M. Drine

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2020-02-09**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES – ANNEE 2020 – AVENANTS AUX CONVENTIONS TRIENNALES**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les avenants aux conventions triennales entre la Ville et les associations sportives,

AUTORISE le Maire à les signer,

ATTRIBUE les subventions suivantes :

- 59 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Basket. Elle englobe l'aide de 14 750 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil municipal du 20 décembre 2018,
- 250 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Football. Elle englobe l'aide de 75 000 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil municipal du 20 décembre 2018,
- 130 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Gymnastique. Elle englobe l'aide de 35 000 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil municipal du 20 décembre 2018,
- 84 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Handball. Elle englobe l'aide de 21 000 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil municipal du 20 décembre 2018,
- 84 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Tennis. Elle englobe l'aide de 21 000 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil municipal du 20 décembre 2018,
- 30 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Rugby. Elle englobe l'aide de 8 000 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du 20 décembre 2018.
- 150 000 € pour l'Etoile Sportive du Blanc-Mesnil Judo. Elle englobe l'aide de 20 000 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil municipal du 20 décembre 2018,
- 10 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Boxe Anglaise,
- 19 400 € pour le Blanc-Mesnil Sport Haltérophilie. Elle englobe l'aide de 4 850 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil municipal du 20 décembre 2018,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

POUR : **29 Majorité Municipale**
 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur »,

CONTRE : **2 Groupe « Vert et Ouvert »,**
 M. Drine

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2020-02-10**EMPLACEMENT RESERVE COMMUNAL N°4 - ACQUISITION SUR LES COPROPRIETAIRES DU 83-87 AVENUE DE LA REPUBLIQUE ET 1-5 RUE DU POTIER D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AT N°632**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'acquisition à l'euro symbolique d'une surface de 59 m² environ issue de la parcelle cadastrée section AT n°632 sise 83-87, avenue de la République et 1-5, rue du Potier appartenant aux copropriétaires du 83-87, avenue de la République et 1-5, rue du Potier telle que désignée dans le plan de division n°150292 du 19 février 2015 annexé à la présente.

PRECISE que l'ensemble des frais afférents à cette acquisition et notamment les frais de notaire, incombant à l'acquéreur, seront à la charge de la Ville.

AUTORISE monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte d'acquisition et tout acte en découlant ou afférent à cette acquisition.

INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

POUR : **29 Majorité Municipale**
 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur »,

CONTRE : **2 Groupe « Vert et Ouvert »,**
 M. Drine

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2020-02-11**ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE AP 19 SISE 15 BIS, RUE JEAN-RICHARD BLOCH AUPRES DE MADAME OCEANE BOURJAC ET DE MONSIEUR ALEXANDRE AUDO**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'acquisition par la Ville du bien cadastré section AP 19 sis 15 bis, rue Jean-Richard Bloch, d'une surface d'environ 162 m² appartenant à madame Océane BOURJAC et à monsieur Alexandre AUDO pour un montant de 240 000 € (deux cent quarante mille euros) augmenté des frais de notaire qui seront à la charge de la Ville en tant qu'acquéreur,

AUTORISE monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente ou tout acte afférent à cette acquisition,

INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

POUR : **29 Majorité Municipale**
 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur »,

CONTRE : **2 Groupe « Vert et Ouvert »,**
 M. Drine

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2020-02-12**APPROBATION DE L'ACQUISITION DES LOTS 7, 9 ET 15 DE LA COPROPRIETE SISE 12, RUE PAUL LEGARROIS, PARCELLE CADASTREE AV 830, APPARTENANT A MADAME ET MONSIEUR INVERNIZZI**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'acquisition par la Ville du Blanc-Mesnil des lots n°7, 9 et 15 de la copropriété sise 12, rue Paul Legarrois, parcelle cadastrée section AV 830, appartenant à madame et monsieur INVERNIZZI, pour un montant de 116 600 € (cent seize mille six cents euros) net vendeur, les frais de notaire restant à la charge de la Ville.

AUTORISE monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente ou tout acte afférent à cette acquisition,

INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

POUR : **29 Majorité Municipale**

CONTRE : **9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur »,
2 Groupe « Vert et Ouvert »,
M. Drine**

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2020-02-13**ACQUISITION DES LOTS 2 ET 3 DE LA COPROPRIETE SISE 8, AVENUE PIERRE ET MARIE CURIE CADASTREE AV 127 APPARTENANT A MADAME MARIE CAROLE**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'acquisition par la ville des lots 2 et 3 du bien cadastré section AV n°127 sis 8, avenue Pierre et Marie Curie appartenant à madame Carole MARIE pour un montant de 210 000 € (deux cent dix mille euros) augmenté d'une commission d'agence de 7 500 € (sept mille cinq cents euros) et des frais de notaire qui seront à la charge de la Ville en tant qu'acquéreur,

AUTORISE monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente ou tout acte afférent à cette acquisition et notamment l'annulation du règlement de copropriété,

AUTORISE monsieur le Maire, ou son représentant, à mettre fin au contentieux de fixation judiciaire actuellement en cours devant le juge judiciaire dès signature de la présente vente,

INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

POUR : **29 Majorité Municipale**

CONTRE : **9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur »,
2 Groupe « Vert et Ouvert »,
M. Drine**

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2020-02-14**RETROCESSION DU BIEN SANS MAITRE SIS 21, AVENUE ROGER SALENGRO
PARCELLE CADASTREE BH 330**

Le Conseil Municipal,

CONSTATE que la parcelle cadastrée section BH 330, sise 21, rue Roger Salengro au Blanc-Mesnil correspondant à un terrain de 301 m² avec un pavillon de 48 m² n'est pas sans maître et qu'une succession est en cours chez Maître Chiboust.

ANNULE la délibération du Conseil Municipal n°2019-03-6 du 14 mars 2019 incorporant de plein droit la parcelle cadastrée section BH 330, sise 21, rue Roger Salengro.

AUTORISE monsieur le Maire ou toute personne habilitée à cet effet, à signer tous actes et pièces, au nom de la Commune, se rapportant à la présente annulation dès lors que cette délibération sera certifiée exécutoire.

UNANIMITE

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2020-02-15**CONTRAT DE VILLE – PROGRAMMATION 2020**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la programmation 2020 du Contrat de Ville,

AUTORISE monsieur le Maire à signer les documents contractuels relatifs à la programmation,

DIT que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits aux chapitre et article correspondants ;

UNANIMITE

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2020-02-16**CONTRAT DE VILLE - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION 2020**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'attribution des subventions aux associations, au titre de la programmation 2020 du Contrat de Ville, comme suit :

- Abeilles Laborieuses, Soutien scolaire et aide à la parentalité : 3 000 €
- ARPEJ, Ensemble en voix : 3 500 €
- ARPEJ, Enfants d'ARPEJ au 2PC : 3 500 €
- RESO, Rencontres Intergénérationnelles : 1 500 €
- L'art de la création, Laisse ma maman : 2 300 €
- Corpus, Héros anonymes : 1 400 €
- Amicale des locataires de la résidence des Quatre tours, Famille d'Ici et d'Ailleurs : 800 €
- Le Roi de Sable, Le Rire soleil, des clowns à Ballanger : 563 €

AUTORISE monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ces demandes de subventions ;

DIT que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits aux chapitre et article correspondants ;

UNANIMITE

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2020-02-17**RECOURS A DEUX CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS D'ATTACHES TERRITORIAUX AU TITRE DE L'ARTICLE 3-3-2° DE LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984 POUR LES FONCTIONS DE JURISTE-MARCHES PUBLICS**

Le Conseil Municipal,

PERMET le recours à deux agents contractuels sur le fondement de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 sur des emplois d'attachés territoriaux à temps complet pour occuper les fonctions de juriste-marchés publics,

INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

POUR : **29 Majorité Municipale**

CONTRE : **9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur »,
2 Groupe « Vert et Ouvert »,
M. Drine**

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2020-02-18**CREATION D'UN EMPLOI DE MEDECIN GENERALISTE A TEMPS NON COMPLET ET RECOURS A UN CONTRACTUEL AU TITRE DE L'ARTICLE 3-3-1° DE LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984**

Le Conseil Municipal,

PERMET la création d'un emploi de médecin généraliste à temps non complet 33/35^{ème} et le recours à un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

UNANIMITE

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2020-02-19**SIGNATURE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT « PUBLICS ET TERRITOIRES » N°19-200PE (L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP DANS LES STRUCTURES ET SERVICES DE DROITS COMMUNS)**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les termes de la convention n°19-200PE,

AUTORISE le Maire à signer cette convention et tous les documents se rapportant à ce dossier,

INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

UNANIMITE

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2020-02-20**SIGNATURE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SEINE-SAINT-DENIS SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT « PUBLICS ET TERRITOIRES N°19-310PE (APPUI AUX DEMARCHES INNOVANTES)**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les termes de la convention n°19-310PE,

AUTORISE le Maire à signer cette convention et tous les documents se rapportant à ce dossier,

INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

UNANIMITE

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2020-02-21**SIGNATURE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE (PSU) POUR LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS (TILLEULS, ROSENBERG ET FREGOSSY)**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les termes des conventions d'objectifs et de financement n°20-004 pour le Multi Accueil des Tilleuls

APPROUVE les termes des conventions d'objectifs et de financement n°20-005 pour le Multi Accueil Rosenberg

APPROUVE les termes des conventions d'objectifs et de financement n°20-006 pour le Multi Accueil Frégossy

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer ces conventions pour une durée de quatre ans, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023 et tous les documents se rapportant à ce dossier

INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants

UNANIMITE

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2020-02-22**COOPERATIONS ET PARTENARIATS AVEC LES ETABLISSEMENTS DU SECOND DEGRE : SUBVENTION « APPEL A PROJETS » POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2019/2020**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les projets pédagogiques des établissements scolaires du secondaire, au titre de l'année 2019/2020, comme suit :

- Collège DESCARTES (2 projets) :
 - 1/ Voyage à Hellenthal (Allemagne)
 - 2/ Voyage dans le Vexin

- Collège MANDELA (3 projets) :
 - 1/ Le conte merveilleux à travers les arts visuels et le spectacle vivant
 - 2/ Mémoires vives
 - 3/ La découverte du mouvement Hip-Hop par le graffiti

- Collège COTTON (1 projet) :
 - 1/ Initiation à l'art : thématique de la découverte ; Beau-Arts et expression culturelle

- Lycée MOZART (1 projet) :
 - 1/ Atelier théâtre

APPROUVE l'attribution des subventions aux pour un montant de 6 650 € comme suit :

- 2 500€ pour le collège Descartes
- 3 000€ pour le collège Mandela
- 150€ pour le collège Cotton
- 1 000€ pour le lycée Mozart

UNANIMITE

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2020-02-23**BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIÈRES – EXERCICE 2019**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le bilan des acquisitions et cessions foncières - Exercice 2019

POUR : **29 Majorité Municipale**

CONTRE : **9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur »,
2 Groupe « Vert et Ouvert »,
M. Drine**

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2020-02-24

MISE A JOUR DES STATUTS DU SEAPFA (SYNDICAT D'EQUIPEMENT ET D'AMENAGEMENT DES PAYS DE FRANCE ET DE L'AULNOYE)

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les statuts modifiés du SEAPFA

UNANIMITE

La délibération est adoptée.